View this email in your browser

Cti Atelier international et Colloque CTI
5 et 6 février 2024

Lettre d'information - mars 2024

Dans cette lettre d'information, retrouvez des articles, des brèves, et des actualités relatives aux activités de la CTI :

- Un retour sur le colloque annuel de la CTI des 5 et 6 février 2024
- Un point sur le nouveau référentiel R&O 2024 ingénieur et bachelor
- Un focus sur la reprise des audits en Chine
- Un éclairage sur le label "Bienvenue en France" dont la CTI est partenaire
- Une interview de Delphine Paolucci, membre du collège académique de la CTI

Bonne lecture !

Retour sur le colloque annuel de la CTI - 5 et 6 février 2024

Le colloque annuel de la CTI s'est déroulé **les 5 et 6 février 2024** sur le campus de l'ENSTA Paris, à Massy-Palaiseau.
La thématique abordée cette année avait pour titre : « **L'ingénieur dans un environnement incertain** ». Le colloque a rassemblé environ **450 participants** dont les représentants des écoles de la vague E dont l'évaluation aura lieu en 2024/2025.

Le colloque s'articulait autour de conférences et de tables-rondes le lundi et le mardi matin et d'ateliers thématiques puis d'entretiens individualisés destinés aux directeurs d'écoles de la vague E qui ont ensuite pu rencontrer, le rapporteur principal de leur audit. Ensemble, ils ont pu fixer les dates de la visite sur site, les premiers jalons de cette évaluation, confirmer le périmètre de l'audit et enfin, recevoir les réponses aux questions qu'ils pouvaient – le cas échéant – se poser.

Retour sur le colloque en détails :

Jour 1

Le lundi 5 février 2024, Elisabeth Crépon, présidente de la CTI, accueillait les participants de l'atelier international du Colloque CTI 2024 à ENSTA Paris, sur le thème « **Ingénieur européen : diplômes et compétences** ».

Plusieurs intervenants se sont relayés pour animer cet atelier international à commencer par le Professeur Ahmed Ben Cheikh Larbi Ahmed (Directeur général de la Rénovation Universitaire, MESRS de Tunisie) qui a introduit la session en tentant de dresser un portrait-robot de l'Ingénieur européen dans une perspective internationale.

Lors de la première table-ronde, intitulée « **Les liens diplômes, compétences, learning outcomes et la dynamique EUR-ACE** », Anne-Marie Jolly, Présidente du label comité ENAEE a animé un panel composé de Jacques Bersier (Professeur honoraire, Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture de Fribourg), Pauline Jubin (Directrice déléguée du cycle ingénieur polytechnicien, Ecole Polytechnique), Xavier Fouger (Directeur des programmes d'éducation, Dassault systems) et Corentin Poupry (Vice-Président du BNEI).

La seconde table-ronde avait pour sujet "**L'ingénieur européen, levier pour la souveraineté européenne retrouvée ?**" et était animée par Solange Pisarz, Directrice exécutive de la CTI. Autour de la table ont débattu Yann-Maël Bideau (chargé de politiques, DG Education, Jeunesse, Sport et Culture, Commission européenne), Sophie Griveau (Dean of study, EELISA), Timothée TOURY (Secrétaire général EUT+) et Yann VINCENT (Directeur général, ACC).

Jour 2

La seconde journée a débuté avec une table-ronde animée par Thierry Coulhon, Président par intérim de l'Institut Polytechnique de Paris. A ses côtés, Antoine Bouvier (Conseiller du Président d'Airbus), Thomas Houy (Maître de conférences, Télécom Paris) et Elisabeth Crépon ont débattu des rôles des ingénieurs dans des univers imprévisibles et à la manière de les former au mieux.

Ce point a également été abordé lors de l'intervention de Thierry Carlier (Directeur Adjoint de la DGA, Ministère des Armées) qui a rappelé le rôle important des ingénieurs pour maintenir l'avance technologique de la France sur ses compétiteurs et pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain tant dans les domaines de la recherche quantique que dans l'intelligence artificielle, dans l'espace, les grands fonds marins.

Outre ces questions thématiques, des éléments méthodologiques ont été abordés.
D'abord, Françoise Delpech et Fabrice Losson ont présenté un bilan chiffré de la dernière campagne 2023-2024.
Puis, dans l'après-midi, Jean-Louis Allard, Xavier Olagne, Isabelle Avenas-Payan et Michèle Cyna ont annoncé les modifications ou clarifications apportées au nouveau référentiel R&O ingénieur et Bachelor de la CTI pour 2024. Ces aménagements résultent notamment des retours d'expérience effectués par la CTI et des échanges avec ses parties prenantes.
Pour compléter ces aspects méthodologiques, des ateliers thématiques étaient également animés par des membres de la CTI. Avec des thèmes comme la politique de site, la recherche ou encore l'international, le but était de partager des bonnes pratiques et d'échanger sur les défis rencontrés en faisant résonner les référentiels R&O. Des synthèses de chaque atelier seront rédigées prochainement et prochainement consultables en ligne prochainement.

Consultez le programme complet

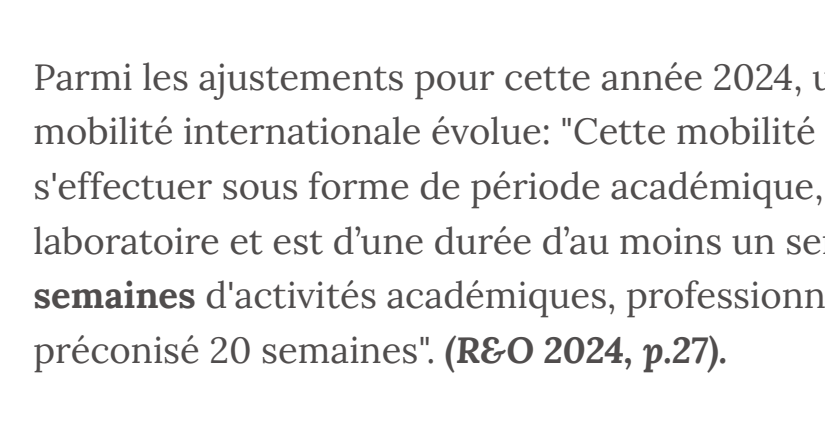

Les référentiels R&0 ingénieur et bachelor 2024 de la CTI

Lors du colloque annuel de la CTI début février 2024, les quelques modifications apportées à R&O ont été présentées.
Dans un souci d'amélioration continue et d'implication de ses parties prenantes, la CTI avait préalablement organisé en octobre plusieurs sessions de retex et d'échanges. Il y avait notamment été constaté que la connaissance des procédures par les écoles demeurait insuffisante et que la CTI se devait d'accompagner les écoles dans leur compréhension du référentiel.

De ce fait, **le référentiel R&O ingénieur 2024** témoigne d'un allégement des éléments de preuve notamment d'une suppression des preuves redondantes déjà présentes dans les datasheets.

Parmi les ajustements pour cette année 2024, un critère majeur pour la mobilité internationale évolue: "Cette mobilité internationale peut s'effectuer sous forme de période académique, de stage en entreprise ou en laboratoire et est d'une durée d'au moins un semestre : **au moins 16 semaines** d'activités académiques, professionnelles ou de recherche et préconisé 20 semaines". ***(R&O 2024, p.27).***

Une autre évolution concerne le taux d'encadrement et donc modifie la cible des enseignement assurés par les enseignants-chercheurs ou le personnel socio-économique : "L'école assure sur chacun des sites de la formation un taux d'encadrement de ses élèves ingénieurs par des enseignants et enseignants-chercheurs permanents permettant d'organiser le suivi et l'accompagnement des élèves ingénieurs durant toute leur scolarité dans de bonnes conditions. Le taux d'encadrement préconisé, calculé en prenant le nombre d'élèves, toutes formations confondues (de bac à bac+6), divisé par le nombre de personnes physiques du corps enseignant permanent de l'école est inférieur à 20 (ce nombre ne constitue pas une valeur couperet mais un indicateur à contextualiser le cas échéant). La cible visée pour les enseignements réalisés par des enseignants-chercheurs permanents de l'école (ou d'un établissement d'enseignement supérieur partenaire en convention pour la formation) est d'au moins 25% des enseignements scientifiques et techniques du cycle ingénieur pour chacun des sites de formation. Un ratio situé entre 20% et 25% doit être justifié par la présence significative d'intervenants externes enseignants-chercheurs académiques issus du monde de la recherche et intervenant au moins 64h par an dans l'école. La cible visée pour les enseignements réalisés par des enseignants vacataires issus du milieu socio-économique est de 25% de l'ensemble du cycle ingénieur pour chacun des sites de formation. Un ratio inférieur à 20% doit être justifié en référence à la nature de la formation. En FISA, du fait de la forte présence des apprentis en entreprise, les ratios précédents peuvent être réduits de 5 points***R&0 2024, p.31).***

Concernant **le R&0 bachelor 2024**, d'après la circulaire relative aux règles d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux paru au BOESR du 1er juin 2023 indique que ""La délivrance du diplôme s'effectue sur la base de l'arrêté d'accréditation en vigueur au moment où l'étudiant a pris sa dernière inscription pour l'obtention du diplôme concerné."

Le référentiel bachelor 2024 et les documents de procédure qui y sont liés seront adoptés lors de l'assemblée plénière du 12 mars 2024.

Par ailleurs, le document d'aide à la saisie pour les données certifiées sera prochainement mis en ligne.

Reprise des audits en Chine, décembre 2023

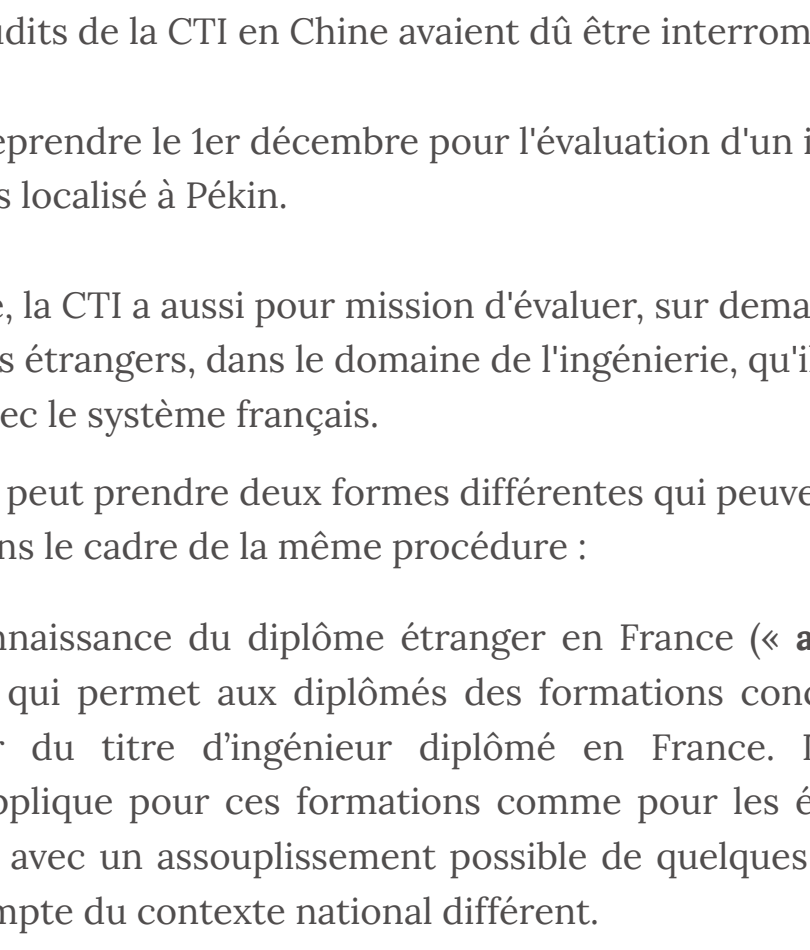

Avec la pandémie due au Covid-19 et la politique de restrictions chinoises, les visites d'audits de la CTI en Chine avaient dû être interrompues.

Elles ont pu reprendre le 1er décembre pour l'évaluation d'un institut franco-chinois localisé à Pékin.

Pour mémoire, la CTI a aussi pour mission d'évaluer, sur demande, les établissements étrangers, dans le domaine de l'ingénierie, qu'ils aient ou non un lien avec le système français.

Ce processus peut prendre deux formes différentes qui peuvent être combinées dans le cadre de la même procédure :

- La reconnaissance du diplôme étranger en France (« **admission par l'Etat** ») qui permet aux diplômés des formations concernées de se prévaloir du titre d'ingénieur diplômé en France. Le référentiel R&O s'applique pour ces formations comme pour les établissements français, avec un assouplissement possible de quelques critères pour tenir compte du contexte national différent.
- La délivrance du label européen de qualité des formations d'ingénieurs le label EUR-ACE® de niveau master.

Dans le cas d'une demande d'admission par l'Etat, une démarche diplomatique doit être engagée entre les deux pays après que la recevabilité de la demande a été confirmée par la CTI; dans le cadre d'une demande de label EUR-ACE®, la CTI informe l'agence et/ou les autorités locales.

Comme c'est le cas des écoles d'ingénieurs françaises, la procédure d'accréditation comporte une visite de l'établissement par un panel d'experts, un rapport de mission d'audit publié à l'issue de la procédure et un avis d'accréditation dont le contenu et la durée sont débattus et votés en séance plénière de la Commission.

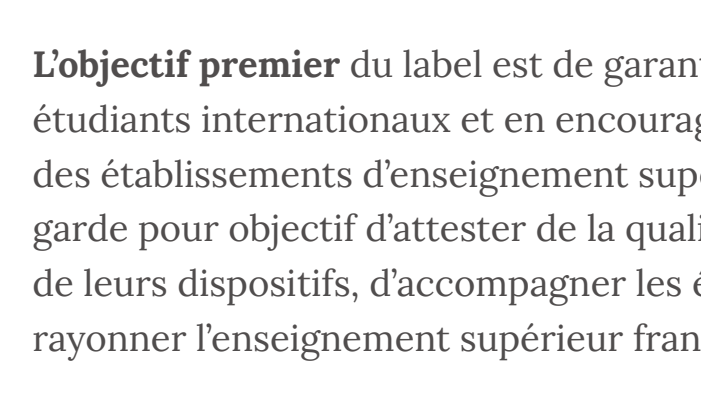

Le label "Bienvenue en France"

Présentation du label "Bienvenue en France"
Le label « Bienvenue en France » a été officiellement lancé le 19 novembre 2018 dans le cadre de la stratégie nationale d'attractivité. C'est Campus France qui a été chargé d'assurer sa mise en œuvre, sa gestion et son animation.

L'objectif premier du label est de garantir les conditions d'accueil des étudiants internationaux et en encourageant les bonnes pratiques au sein des établissements d'enseignement supérieur sur ce besoin spécifique. Il garde pour objectif d'attester de la qualité de l'accueil des établissements et de leurs dispositifs, d'accompagner les étudiants internationaux et de faire rayonner l'enseignement supérieur français.

Dans le cadre de la première version du Label (2019-2023), 151 établissements ont été ainsi labellisés à l'issue de 13 commissions de labellisation de 2019 à 2023. 65% des étudiants internationaux en séjour d'études en France sont inscrits dans un établissement labellisée Bienvenue en France (11% des établissements sont labellisés au niveau 1, 67% au niveau 2 et 22% au niveau 3). Le premier bilan du Label Bienvenue en France détaille, pour chaque champ et indicateur, les niveaux atteints avec des exemples de pratiques exemplaires.

Le traitement des réponses aux indicateurs de 139 établissements labellisés de 2019 à 2022, permet de constater la qualité des dispositifs d'accueil au sein des établissements français d'enseignement supérieur. Il reste cependant des marges d'amélioration pour les établissements, mais aussi, pour l'ensemble des autres acteurs sur la totalité de la chaîne de l'accueil.

Le Label promeut également les politiques d'accueil des étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur français. Il distingue, sur un référentiel de 6 champs d'application et de 28 indicateurs, les établissements qui développent et valorisent des services d'accueil pour les étudiants internationaux.

Implication de la CTI

Dans son référentiel R&O, la CTI aborde des questions liées à la vie étudiante et à l'importance de l'accueil des étudiants étrangers par les écoles.

Dans le champ A du référentiel consacré à l'école et sa gouvernance et plus précisément dans le chapitre A.5.2 locaux et ressources matérielles, il est dit que "L'école met à la disposition des élèves-ingénieurs des locaux leur permettant de développer une vie étudiante et associative de qualité : résidences, restaurants universitaires, installations sportives, locaux associatifs. Elle s'assure en lien avec les collectivités territoriales de l'existence et du développement de moyens de transports collectifs suffisants pour les élèves et les personnels. L'école développe l'accessibilité de ses locaux aux personnes en situation de handicap en particulier aux personnes à mobilité réduite". ***(R&O 2024, p.12).***

Le référentiel R&O consacre une large partie à la vie étudiante dans le champ F intitulé "la vie étudiante et la vie associative des éléves-ingénieurs". Concernant l'accueil et l'intégration des nouveaux élèves, il est dit que "L'école accueille les élèves et s'assure de la qualité de leur intégration dans l'école et la formation. Le livret d'accueil ou un document équivalent est distribué à chaque élève. L'école demande aux élèves de signer le règlement des études et la charte informatique, communique le règlement intérieur de l'établissement et identifie clairement les points et personnes de contact pour les situations liées à des problèmes sociaux, médicaux ou de handicap. Un dispositif d'accompagnement spécifique est mis en œuvre pour les élèves internationaux ; il inclut la recherche d'un hébergement, les formalités administratives de titre de séjour, l'intégration avec les étudiants nationaux…". ***(R&O 2024, p.38).***

Le R&0 mentionne également que l'école doit considérer la vie étudiante comme un pilier important de la formation: L'école considère que la vie étudiante, notamment dans ses dimensions associatives, citoyennes, sportives et culturelles, est un élément fondamental pour la réalisation des objectifs de formation. L'école contribue au développement de la vie étudiante en mettant à disposition des élèves des moyens ciblés et des locaux adaptés. Elle encourage une vie associative responsable qui est déclinée dans une charte spécifique : maîtrise des impacts environnementaux, lutte contre les discriminations, attention aux publics isolés, promotion de comportements responsables (lutte contre les addictions, le harcèlement, les violences y compris sexistes et sexuelles…). Des dispositifs de prévention sont mis en œuvre avec les élèves-ingénieurs. L'école a intégré dans son règlement des études les éléments relatifs à la reconnaissance de l'engagement étudiant. Cette dernière doit être liée à l'acquisition de compétences précises et identifiées dans le référentiel, elle peut prendre des formes variées notamment l'attribution de crédits ECTS supplémentaires inscrits au supplément au diplôme". ***(R&O 2024, p.38).***

La CTI a logiquement rejoint le comité de labellisation du label « Bienvenue en France ».
La CTI fait partie du jury de la commission d'attribution des labels au même titre que le HCERES, la CDEFI, la CGE et la CPU ainsi que du comité de pilotage.

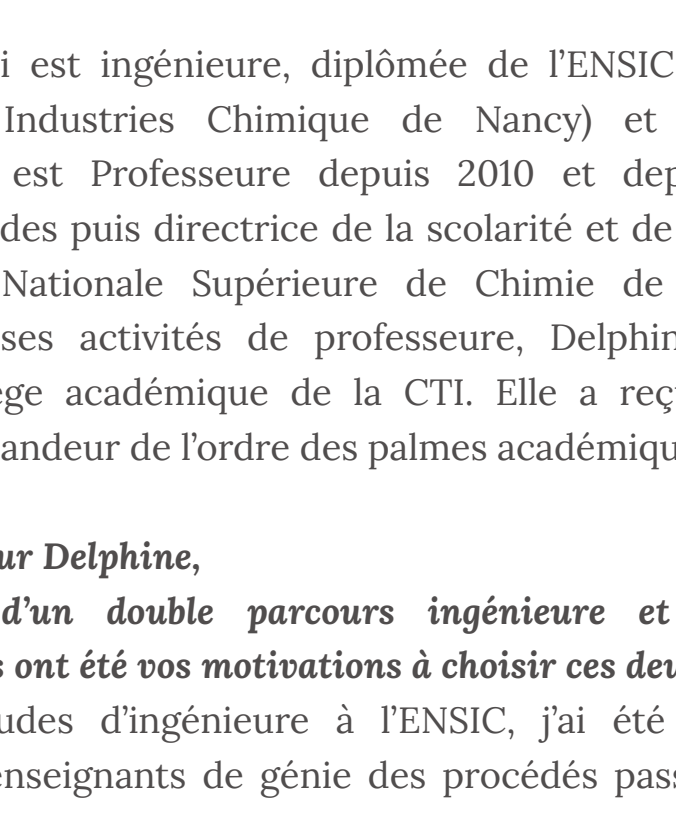

Entretien avec Delphine Paolucci, membre de la CTI

Delphine Paolucci est ingénieure, diplômée de l'ENSIC (Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimique de Nancy) et Professeure des Universités. Elle est Professeure depuis 2010 et depuis janvier 2011, directrice des études puis directrice de la scolarité et de la vie étudiante à l'ENSCM (Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier). En complément de ses activités de professeure, Delphine est également membre du collège académique de la CTI. Elle a reçu récemment les insignes de commandeur de l'ordre des palmes académiques.

Question 1 : Bonjour Delphine,
vous bénéficiez d'un double parcours ingénieure et professeure des universités. Qulles ont été vos motivations à choisir ces deux voies?
Lors de mes études d'ingénieure à l'ENSIC, j'ai été formée par des enseignantes et enseignants de génie des procédés passionnés qui m'ont transmis leur passion pour cette discipline et pour l'enseignement. J'ai également découvert et fortement apprécié la recherche académique lors de mon stage de recherche. A l'issue de ma dernière année, mon projet professionnel était très clair, je voulais être enseignante-chercheuse. J'ai alors réalisé un doctorat, puis en 2000, j'ai rejoint l'ENSCM en tant que maitresse de conférences puis professeure.

Question 2 : *Vous êtes membre la CTI au sein du collège académique depuis un an et demi. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur vos missions au sein de la CTI ?*

Comme chaque membre de la CTI, je réalise 4-5 audits par an auprès d'écoles d'ingénieur en France ou à l'international en tant que rapporteure (c'est-à-dire coordinatrice de l'audit) ou co-rapporteure. L'équipe d'audit échange avec l'équipe de direction de l'école et avec les différents panels représentant toutes les parties prenantes de l'école et rédige un rapport de mission présentant l'adéquation entre le fonctionnement de l'école et les recommandations et orientations de la CTI ainsi que des propositions de recommandations ; elle accompagne ainsi l'école dans sa démarche d'amélioration continue.
Chaque mois, je participe aux sessions plénières de la CTI au cours desquelles nous étudions tous les dossiers dont le rapport est présenté par le.a rapporteur.e principal.e et votons pour donner l'avis collectif de la CTI. Nous échangeons également sur les différents groupes de travail de la CTI. Pour ma part, je participe à celui qui prépare la programmation annuelle des audits avec le calendrier et la constitution des équipes d'audit.

Question 3 : *Vous êtes professeure à l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier, pouvez-vous nous expliquer comment la chimie s'applique au métier d'ingénieur ?*

Selon moi, ingénieur, ce n'est pas un métier mais des métiers. La palette des métiers d'ingénieur est très large et assez similaire entre les différents secteurs d'activités. La chimie se retrouve dans de très nombreux secteurs : industrie chimique, pharmaceutique, cosmétique, matériaux avec par exemple les panneaux photovoltaïques, les téléphones, l'industrie automobile, les batteries, … Et les fonctions correspondant aux métiers de l'ingénieur sont tout aussi variées : recherche et développement, industrialisation, production, qualité, gestion de projet, marketing… Au final, le nombre des métiers d'ingénieur chimiste est immense offrant ainsi un large choix de projets professionnels aux élèves.

Copyright © 2024 Commission des Titres d'Ingénieur, All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?
You can update your preferences or unsubscribe from this list.

INTUIT mailchimp